



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

S'inscrire en première année secondaire du Tronc commun pour l'année scolaire

2026-2027



Avertissement

- **Pour l'inscription dans une école secondaire catholique**
- **Pour 2026-2027**
- **A titre indicatif et sans préjudice de toute autre information**



Pour qui ?

**Uniquement pour une première inscription en première année
secondaire du tronc commun de l'enseignement secondaire
ordinaire**



Calendrier

Au plus tard le 23/01

→ remise du formulaire unique d'inscription (FUI) aux parents contre accusé de réception

Du 02/02 au 06/03 inclus

→ dépôt du formulaire auprès de l'école secondaire

A partir du 20/04

→ reprise des inscriptions « chronologique »



Étape 1

Du 09/01
au 23/01



L'école primaire ordinaire remet un formulaire unique d'inscription qui sera complété par la direction :

- De la date d'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée et, le cas échéant :
- D'une copie de l'attestation justifiant la priorité « *enfants en situation précaire* »
(ex : enfants placés par le juge...)



- **Du suivi de la langue d'immersion (depuis la 3^e primaire au moins)**
- **Nom, date et signature du directeur de l'école primaire**



FUI pour les élèves de 1^{ère} année différenciée qui souhaitent s'inscrire dans un autre établissement en 1^{ère} année commune en cas d'obtention du CEB

- À la demande des parents, un FUI peut être créé pour ces élèves. Ils peuvent ainsi participer à la période d'inscription afin de bénéficier des mêmes possibilités que les élèves de 6^e année primaire.



Dans le formulaire : les parents doivent...

- vérifier les données reprises, les corriger le cas échéant
- compléter la partie reprenant les écoles choisies par les parents (maximum 10)
- mentionner le numéro administratif (FASE) des écoles souhaitées



Les numéros FASE seront disponibles
dans les écoles fondamentales et
secondaires ainsi que sur le site
<http://www.inscription.cfwb.be>



Les parents doivent...

- Fermer le document en laissant visible uniquement l'école de la première préférence
- Il est conseillé aux parents de prendre un contact préalable avec les écoles secondaires de leur choix



www.inscription.cfwb.be

ou via le guichet électronique de la FWB « Mon Espace »

<https://monespace.fw-b.be/>



Étape 2

Du 02/02
au 06/03
inclus



Etape 2

- Les parents déposent le formulaire dans l'école du premier choix contre accusé de réception, et ce même si le volet confidentiel a été introduit de manière électronique
- Les parents ont la possibilité de mandater
- Si document perdu ou pas reçu, duplicita dans l'école de 1^{ère} préférence ou à l'Administration



Étape 3

Gestion des
inscriptions
dans les écoles
secondaires



Pour rappel, si l'école est considérée comme « présumée incomplète » :

- **Elle sera tenue d'inscrire l'ensemble des élèves en demande durant la période d'inscription et ce, même si elle dépasse sa capacité de places déclarées.**
- **Aucun classement ne sera réalisé pour départager les demandes, hormis pour l'immersion.**



- L'encodage des demandes d'inscription sera alors réduit au strict minimum et sera donc plus rapide.
- La liste des écoles présumées incomplètes est communiquée avant la période d'inscription par la FWB



Trois régimes selon la situation de l'école secondaire au 06/03/2026

- Si école « incomplète », l'école inscrit les élèves à concurrence du nombre de FUI reçus (max 102%)

→ situation 1A



Trois régimes selon la situation de l'école secondaire au 06/03/2026

- Si école « présumée incomplète », l'école a dû inscrire tous les élèves dont les parents se sont présentés lors de la période d'enregistrement

→ situation 1B



Trois régimes selon la situation de l'école secondaire au 06/03/2026

- Si école « complète », l'école inscrit à concurrence de 80% des places disponibles

→ situation 2



Situation 1A

- **Ecole « incomplète » (avec suffisamment de places)**
 - inscription de tous les enfants après adhésion des parents aux projets et règlements de l'école, à concurrence de max. 102%



Situation 1B

- Ecole « présumée incomplète » (l'école décide de bénéficier de la présomption si elle se trouve dans les conditions)
 - inscription de tous les enfants après adhésion des parents aux projets et règlements de l'école
 - Aucune limite dans le nombre d'enfants inscrits



Situation 2

- **Ecole « complète » (comptant plus de demandes que de places)**
 - **On attribue à chaque élève un indice composite (voir ci-dessous)**
 - **On classe les élèves selon cet indice**
 - **On attribue les places disponibles en trois temps : ...**



Situation 2 (suite)

- **On attribue les places disponibles en trois temps selon l'ordre décroissant des indices composites :**
 1. **49,4% des places aux prioritaires (voir ci-dessous)**
 2. **20,4% (si suffisamment de demandes) aux élèves provenant d'écoles à indice socio-économique faible**



- 3. Si le quota de 20,4% est atteint, 10,2% de places aux élèves non-ISEF**
- 4. Aux autres :**
 - Elèves prioritaires non-repris dans les 49,4%**
 - Autres élèves, ISEF ou non, dans l'ordre de leur classement suivant l'indice composite**



Calcul des pondérations

- Chaque élève reçoit un indice composite qui est calculé sur la base de 7 critères



1^{er} critère

- **Un indice pour les 5 écoles reprises dans les 5 premières préférences (de 1,5 à 1,1)**
- = **1,5 pour l'école de 1^{ère} préférence (calcul effectué par l'école)**
- = **1,4 à 1,1 pour les suivantes (calcul effectué par la CoGI*)**
- = **1 à partir de la 6^{ème} école**

* *Commission de Gouvernance des Inscriptions*



2^e critère

- Proximité domicile - école fondamentale
- = 1,3 si école fondamentale la plus proche au sein du réseau choisie dans le fondamental
- = 1,23 si 2e; 1,17 si 3e; 1,11 si 4e; 1,05 si 5e la plus proche
- = 1 pour les suivantes



3^e critère

- **Proximité domicile - école secondaire**
- = **1,98 si école secondaire la plus proche au sein du réseau choisi**
- = **1,79 si 2^e; 1,59 si 3^e; 1,39 si 4^e; 1,19 si 5^e la plus proche au sein du réseau choisi**
- = **1 pour les suivantes**



4^e critère

- Proximité école fondamentale - école secondaire
- = Coefficient varie entre 1 et 1,54 par tranche de 0,054 si l'école fondamentale est dans un rayon de 4 km de l'école secondaire visée, et ce en fonction du degré de proximité d'une part domicile-école fondamentale et d'autre part domicile-école secondaire
- = Coefficient est de 1 dans tous les cas si l'école fondamentale n'est pas dans un rayon de 4 km de l'école secondaire



5^e critère

- **Offre d'enseignement dans la commune de l'école primaire**
 - = **1,51 si aucun établissement secondaire sur le territoire de la commune où se trouve l'école primaire**
 - = **1,51 s'il y a uniquement soit une école secondaire confessionnelle, soit une école secondaire non confessionnelle sur le territoire de la commune où se trouve l'école primaire**



- = 1 s'il y a à la fois une école secondaire confessionnelle et non confessionnelle sur le territoire de la commune
- Si application de l'indice 1,51, le critère n°6 vaut toujours 1 (voir dia suivante)



6^e critère

- Partenariat pédagogique (convention de partenariat d'une école secondaire avec au moins 3 écoles fondamentales dont au moins 1 avec indice socio-économique défavorisé).
Uniquement si école non adossée.

= 1,51

= sinon 1

→ voir schémas : circulaire 9631 p.42 (secondaire)



7^e critère

- Poursuite immersion (même langue depuis la 3e primaire au moins)
 - = 1,18
 - = sinon 1



Conclusion - pondération :

- **On multiplie tous les indices de l'élève et ce pour tous les élèves**
- **On classe les élèves selon l'ordre décroissant de cet indice global**



Exemple

Un élève inscrit dans une école fondamentale catholique introduit une demande d'inscription dans une école secondaire catholique

→ **Calcul de l'indice pondéré :**

- **École premier choix = 1,5**



- **Proximité domicile/école fondamentale catholique**
= 1,17 (3^{ème} école la plus proche au sein du réseau catholique)
- **Proximité domicile/ école secondaire catholique**
= 1,39 (4^{ème} école la plus proche au sein du réseau catholique)
- **Proximité école fondamentale/école secondaire**
= 1,27 (inférieure ou égale à 4 km - 3^{ème} école primaire - 4^{ème} école secondaire)



- **Offre d'enseignement dans la commune de l'école primaire = 1 (une école secondaire confessionnelle et une non-confessionnelle sur le territoire de la commune)**
- **Pas de partenariat pédagogique = 1**
- **Pas de poursuite de l'immersion**
- **= 1**



→ Total : $1,5 \times 1,17 \times 1,39 \times 1,27 \times 1 \times 1 \times 1 = 3,0981015$



Si ex-aequo

- **Indice socio-économique des élèves (selon leur quartier)**
- **Si nouvelle égalité : distance domicile - école secondaire**



Indice socio-économique des élèves (selon leur quartier)

Si nouvelle égalité : distance domicile - école secondaire

Selon l'ordre décroissant de l'indice composite des élèves, application des priorités, dans l'école de la première préférence, dans l'ordre suivant



- **Jusqu'à 49,4% des places :**
 1. **Les enfants frères ou sœurs d'un enfant déjà inscrit dans l'école secondaire**
 2. **Les enfants en situation précaire (placement en home ou en famille d'accueil)**
 3. **Les enfants à besoins spécifiques (intégration permanente totale, handicap avéré)**



- 4. Les élèves fréquentant un internat lié à l'école secondaire**
- 5. Les enfants des membres du personnel, toutes catégories**



- **Et après,**
 1. **Les enfants provenant d'écoles primaires moins favorisées (ISEF) à concurrence de 20,4 % des places à pourvoir**



Concrètement :

- Les écoles encodent les demandes d'inscription dans le logiciel de l'Administration qui fait le calcul des pondérations et prend en compte les priorités



Conclusion - 3^e étape :

- École « incomplète » : inscription à 102%, dont 20% ISEF
- Ecole « présumée incomplète » : inscription de tous les élèves qui présentent leur FUI pendant la période d'enregistrement
- Ecole « complète » : inscription à 80%, dont 20% ISEF (les 22% restant par la CoGI)



- **Renvoi à la CoGI des demandes d'inscription non satisfaites et des places vacantes dans l'école**
- **Les écoles avertissent les parents des enfants repris en ordre utile. Inscription après adhésion aux règlements/projets de l'école à l'aide d'une attestation d'inscription**



Étape 4

Gestion des
inscriptions par
la CoGI



- **CoGI** : Organe inter-réseaux dont le siège est à l'Administration
- **Composée de représentants du Gouvernement, de l'Administration, des réseaux et des parents**
- **Traitement des demandes d'inscription en fonction des écoles de préférence reprises dans le formulaire**
- **Optimalisation du meilleur choix des parents, en tenant compte du calcul des pondérations pour chaque école indiquée par les parents**



- **La CoGI écrit aux parents, en leur indiquant l'école où leur enfant est en ordre utile et/ou les écoles où il est en liste d'attente**
- **Les écoles reçoivent leur registre reprenant les élèves inscrits et ceux en liste d'attente. Inscription après adhésion aux règlements/projets de l'école**



Étape 5

Après la
période des
inscriptions



- **Si désistement dans l'école : contact (par la CoGI ou par l'école) avec les parents dont l'enfant est le premier sur la liste d'attente**
- **Inscription possible à partir du 20 avril dans l'école, mais en fonction des places disponibles au terme des travaux de la CoGI et toujours à l'aide d'un duplicata du formulaire unique**
- **Remise par l'école d'un accusé de réception**
- **Les parents doivent déposer le CEB à l'école secondaire dès qu'ils en disposent**



Si fraude

- Si remise de plusieurs formulaires d'inscription par les parents dans plusieurs écoles...
- Si fausses déclarations de domicile...

Sanction : Annulation de toutes ces demandes !!!



Pour en savoir plus...

- **Documentation sur le site de l'enseignement catholique**
- **Les directions d'école**
- **www.inscription.cfwb.be**
ou 0800 188 55
ou inscription@cfwb.be



Avertissement

- **Ce montage est propriété du SeGEC**
- **Pas de modification de ce montage sans accord du SeGEC**

SeGEC ASBL

Avenue Emmanuel Mounier 100 - 1200 Bruxelles

02 256 70 11

communication@segec.be



Merci pour
votre attention

